

Encadré récapitulatif des informations – Compte d'épargne en ligne		
Frais mensuels	0,00 \$	
Autres frais et charges	Frais de service	Montant des frais (par opération)
	Envoi de virement électronique en \$ CA	25,00 \$
	Réception d'un virement électronique	10,00 \$
	Consultation des virements électroniques	30,00 \$
	Prélèvement automatique pour fonds insuffisants	45,00 \$
	Relevé imprimé	5,00 \$
	Consultation du solde	2,00 \$
	Relevé électronique	Gratuit
	Chèque retourné (rétrofracturation)	7,00 \$
	Retrait – Émission de chèque papier	10,00 \$
	Envoi de virement électronique en \$ CA	25,00 \$
	Réception d'un virement électronique	10,00 \$
	Consultation des virements électroniques	30,00 \$
	Prélèvement automatique pour fonds insuffisants	45,00 \$
	Relevé imprimé	5,00 \$
	Consultation du solde	2,00 \$
	Relevé électronique	Gratuit
	Chèque retourné (rétrofracturation)	7,00 \$
	Frais généraux liés aux comptes	Montant des frais
	Recherches	5,00 \$ par recherche
	Enquête approfondie sur un compte	25 \$/heure
Pénalités	Aucune pénalité ne s'applique à votre compte.	
Alerte électronique	La PBC vous enverra une alerte électronique si le solde de votre compte est de moins de 100 \$, tout autre montant que vous aurez précisé à la PBC ou du montant prévu par la loi. Pour recevoir les alertes électroniques, vous devez nous envoyer vos coordonnées. Vous pouvez nous demander par écrit de ne plus recevoir d'alertes.	
Taux d'intérêt annuel	2,50 % Il s'agit du taux d'intérêt annuel qui s'appliquera à tout solde positif dans votre compte. Le taux d'intérêt est variable et susceptible de changer. Les changements de taux d'intérêt seront affichés sur notre site Web : www.peoplesbank.ca	
Fréquence de paiement des intérêts	Mensuellement.	
Solde minimal pour gagner des intérêts	Les intérêts courront sur tout solde positif dans votre compte.	
Circonstances ayant une incidence sur le taux d'intérêt	Les intérêts sur votre compte sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture et versé mensuellement. Le taux d'intérêt payable sera notre taux en vigueur au moment du calcul. Notre taux en vigueur est le taux auquel les comptes d'épargne en ligne sont offerts à la date du calcul. Nous pourrions modifier les taux d'intérêt et notre mode de calcul des intérêts en tout temps, et ce, sans préavis. Un avis de changement du taux d'intérêt et du mode de calcul des intérêts sera affiché sur notre site Web : www.peoplesbank.ca	
Période maximale de retenue des chèques	Chèques jusqu'à 100 \$ inclusivement	Immédiatement
	Chèques jusqu'à 1500 \$ inclusivement	La première tranche de 100 \$ sera immédiatement accessible, le reste des fonds seront accessibles dans les quatre (4) jours ouvrables , à compter du lendemain notre la réception du dépôt.

	Chèques de plus de 1500 \$	La première tranche de 100 \$ sera immédiatement accessible, le reste des fonds seront accessibles dans les sept (7) jours ouvrables , à compter du lendemain de notre réception du dépôt.
Politique de retenue des chèques	Notre politique de retenue des chèques nous permet de vérifier auprès de l'institution financière que le compte sur lequel un chèque est tiré contient les fonds nécessaires. Les fonds provenant de chèques déposés dans compte pourraient ne pas être immédiatement accessibles. Nous pouvons prolonger la période de retenue maximale dans des circonstances exceptionnelles, notamment: i. lorsque cela est nécessaire dans le cadre d'une enquête sur la validité d'un chèque ou d'un autre effet, y compris lorsque le chèque ou l'autre effet a été endommagé; ii. lorsque nous avons des motifs raisonnables de croire qu'un dépôt est effectué à des fins frauduleuses ou illégales relativement à votre compte; iii. pour un compte ouvert depuis moins de 90 jours; iv. pour un chèque endossé plus d'une fois; v. pour un chèque déposé six mois ou plus après sa date. Notre Politique de retenue des chèques peut être obtenue sur demande, à notre point de service, et sur notre site Web : https://www.peoplesbank.ca/fr/documentation/	
Vos obligations	Vous devez vérifier le solde de votre compte régulièrement, au moins tous les trente (30) jours et au début de chaque mois civil en ce qui a trait au mois précédent. Les relevés de compte, les détails des opérations et des soldes de compte peuvent être obtenus par l'entremise des services bancaires en ligne de la PBC. Si vous découvrez des erreurs, des omissions ou des opérations non autorisées dans votre relevé de compte ou dans tout autre relevé d'opérations, vous devez nous en informer immédiatement. Si vous avez connaissance d'une activité non autorisée sur votre compte ou que vous le soupçonnez, vous devez immédiatement changer votre mot de passe d'identification électronique pour les services bancaires en ligne de la PBC et nous prévenir. Vous devez nous fournir votre adresse électronique (ou numéro de téléphone pour la messagerie texte) afin de recevoir des communications électroniques. Vous êtes responsable de nous informer de tout changement d'adresse électronique ou de numéro de contact pour la messagerie texte.	
Droits de fermeture	Vous pouvez fermer votre compte d'épargne en ligne en nous en informant par écrit dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la date d'ouverture du compte. Nous vous enverrons une confirmation écrite à la date d'ouverture d'un compte à votre nom.	
Plaintes ou préoccupations	Si vous souhaitez formuler des plaintes, veuillez visiter notre site Web pour connaître les procédures mises en place pour répondre à vos préoccupations: www.peoplesbank.ca/fr/a-propos/reponse-a-vos-preoccupations/ La PBC est membre de l' Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Si votre préoccupation ne peut être résolue par le biais de notre procédure interne relative aux plaintes, vous pouvez contacter l' OSBI par: Courrier posta: OSBI, 20, rue Queen Ouest, bureau 2400Case postale 8, Toronto, ON M5H 3R3 Téléphone sans frais: 1 888 451-4519 Courriel: ombudsman@obsi.ca L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) supervise les institutions financières sous réglementation fédérale afin de s'assurer qu'elles respectent les lois fédérales sur la protection des consommateurs. Vous pouvez	

	également communiquer avec l'ACFC pour soumettre une question ou une plainte par les moyens suivants: Téléphone sans frais: 1 866 461-2232 En ligne: Envoyer une question ou une plainte (www.fcac-acfc.gc.ca) Adresse postale: Agence de la consommation en matière financière du Canada, 427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage, Ottawa ON K1R 1B9 Pour obtenir plus d'informations sur vos droits, visitez le site Web de l'ACFC: www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere
Nous contacter	Si vous avez des questions, contactez-nous: Téléphone sans frais: 833 309-4860 Heures d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 5 h à 16 h 30 HNP